

Ministère des Finances

HJ/AD.

Imprimerie Nationale
27 rue de la Convention
Agence-Comptable.
n° 138/A.

PARIS, le 10 Mars 1942.

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

Comme suite à ma lettre n° 381 du 31 Octobre 1941,

j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Imprimerie Nationale est, dès maintenant, en mesure de vous fournir les fiches scolaires instituées pour le Contrôle médical aux prix suivants

Certificat médical d'aptitude aux sports, le cent	4 F.
Fiche de progrès physique, le cent	4 F.50
Fiche annuelle de renseignements, le cent	4 F.
Tenue de la fiche d'examen médical scolaire	15 F.
Carte-lettre	12 F.

Ces prix s'entendent frais de port en sus.

Je suis à votre disposition pour vous faire parvenir, si vous le désirez, plusieurs exemplaires de chaque modèle à titre de spécimen.

F. le Directeur de l'Imprimerie Nationale
l'Agent - Comptable
signé : Illisible.

Transmis à Mesdames et à Messieurs les Chefs d'Etablissement

Besançon, le 17 Mars 1942
L'Inspecteur d'Académie,

Stéphane